

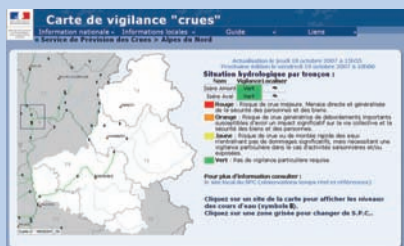
Anticiper

La prévision des crues de l'Isère

La mission du Service de Prévision des Crues (SPC) Alpes du Nord, basé à Grenoble, est d'anticiper les crues de l'Isère et leur intensité pour que les services de secours, les maires et la population se préparent à la situation pour la gérer au mieux.



Station de Pont Royal à la confluence avec l'Arc. Aujourd'hui, une vingtaine de stations sont interrogées à distance toutes les heures par le SPC. Les informations sont envoyées à Grenoble puis diffusées sur Internet.



Le dispositif Vigilance Crue n'est opérationnel que sur l'Isère, de Pontcharra à sa confluence avec le Rhône.

Pourquoi les torrents ne sont-ils pas équipés de stations de mesure ?

Parce qu'on ne connaît pas la proportion de matériaux solides, qui rehaussent inévitablement le niveau d'eau. On ne peut donc pas mesurer la hauteur d'eau réelle, et a fortiori estimer le débit.

Seuil de vigilance	Situation dans le Grésivaudan	Situation dans la basse vallée de l'Isère
ROUGE	Risque de crue majeure Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens	Risque de surverse sur les digues, notamment dans le secteur de Pontcharra
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes	Risque de surverse ou percée de l'île d'amour inondation de la boucle des Sablons Régulation dans les chaudières
JAUNE	Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et / ou exposées	Fermeture des voies sur berge, du parking Saint-Laurent à Grenoble et du quai Charpenay à La Tronche Déversements à la base nordique du Bassin François
VERT	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale

Les seuils sont indicatifs : selon les conditions hydrométéorologiques et des conséquences prévisibles, le SPC peut anticiper ou reculer le passage aux différents niveaux de vigilance

De la vigilance à l'alerte

La vigilance crues permet de prévenir le public et les autorités qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important selon la couleur de vigilance. La vigilance permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation).

L'alerte n'est déclenchée que si le danger est avéré : par exemple si la crue prévue justifie l'application de mesures de sauvegarde et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par le préfet, qui alerte les maires, qui à leur tour alertent la population et peuvent mettre en œuvre un éventuel Plan Communal de Sauvegarde.

Les informations sur la vigilance crues sont sur :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

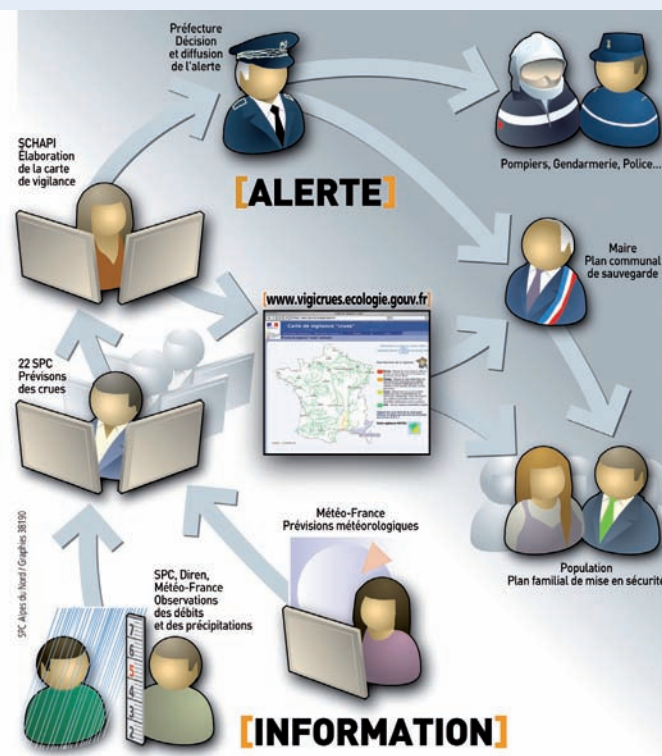
De l'eau qui tombe à l'eau qui coule...

Pour gagner du temps sur la rivière, les prévisionnistes du SPC utilisent aujourd'hui les prévisions de précipitations de Météo France et leurs observations en rivière pour estimer le risque de crues à 24h.

Le SPC produit des bulletins d'information sur l'évolution de la crue avec des délais beaucoup plus courts en fonction du temps de réponse des bassins. Ces prévisions présentent encore certaines limites car :

- malgré les progrès, la prévision des précipitations reste encore entachée de très fortes incertitudes
- les pluviomètres manquent sur le bassin versant de l'Isère ! difficile donc de connaître la quantité d'eau réellement tombée, et donc la quantité d'eau qui va couler...
- les prévisions de crue peuvent parfois être faussées par les apports des torrents non instrumentés, notamment en période de fonte nivale
- si des ruptures de digues se produisent, la propagation de la crue sera forcément bouleversée !

Comment serez-vous informés ?



Il faut que la crue soit anticipée au minimum 4h à l'avance pour permettre la mise en œuvre de la chaîne SPC/Préfecture/SDIS.

pour mieux

Les Plans de Prévention du Risque inondation

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) est l'outil adapté pour concilier développement territorial et maîtrise du risque. A ce jour, trois PPRI couvrent 75 communes le long de l'Isère et de ses affluents.

En quoi ça consiste ?

Un PPRI détermine les risques existants sur un territoire en prenant en compte la crue de référence et des facteurs aggravants (cas de rupture de digue par exemple).

Il établit à partir de là un zonage du territoire, délimitant des espaces constructibles sous conditions et des secteurs où toute construction est interdite, soit à cause du risque, soit parce qu'ils serviront de zones d'expansion des crues afin de réduire les débits en aval.



Montmélian, en Combe de Savoie

Une crue décennale a une chance sur dix de survenir chaque année. On dit aussi qu'elle revient en moyenne tous les 10 ans.

Le PPRI Isère amont considère le risque de crue bicentennale de l'Isère (crue de 1859), de crue vingtennale des torrents affluents de Belledonne, et de rupture de digues en 11 points.

Le risque est élevé car les enjeux sont importants et des digues pourraient céder à l'entrée de l'agglomération grenobloise dès la crue décennale.

La période de retour des crues caractérise leur fréquence et leur intensité : les phénomènes les plus rares sont aussi les plus destructeurs



Crolles, dans le Grésivaudan



En 1957, l'Arc a ouvert une brèche dans la digue de Villargondran derrière laquelle la plupart des maisons ont été emportées ou détruites

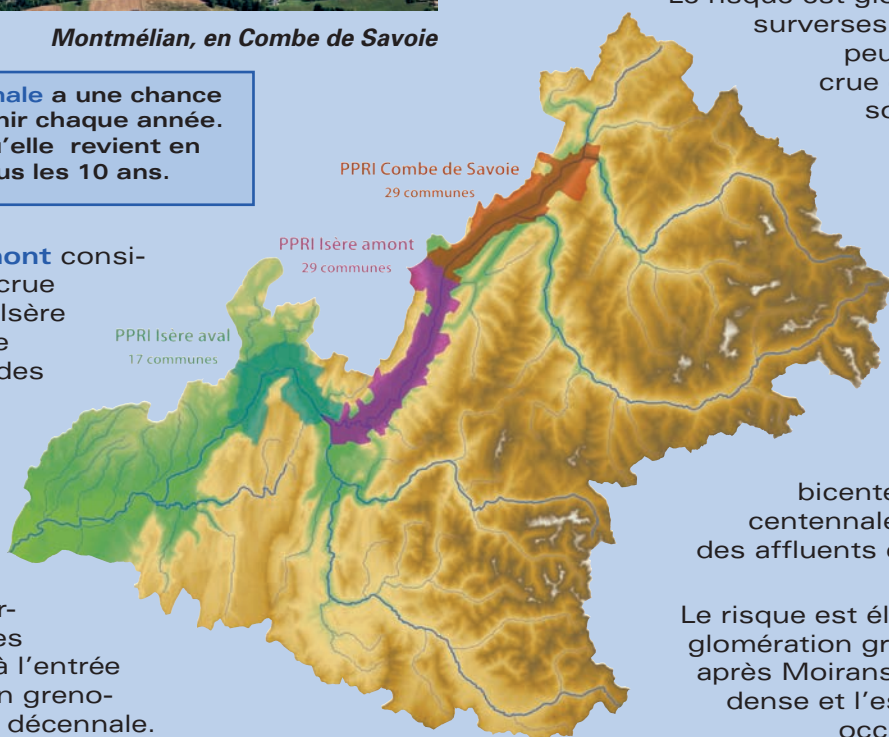
La crue de référence est la plus grande crue qui soit survenue à un endroit donné. Si sa période de retour est inférieure à 100 ans ou si les données existant sur l'événement sont insuffisantes, c'est la crue centennale qui est retenue.

Le PPRI Combe de Savoie a été établi pour un scénario d'inondation par rupture de digues et débordement de l'Arc, de l'Arly et de l'Isère en crue centennale (sur ce secteur trop peu de données existent sur la crue de 1859).

Le risque est globalement fort car des surverses et ruptures de digues peuvent apparaître dès la crue décennale. Les enjeux sont nombreux, notamment parce que les routes pourraient être coupées, bloquant le débouché aval des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne.

Le PPRI Isère aval prend en compte, les risques de crues bicentennale de l'Isère, cinq-centennale du Drac, vingtennale des affluents et trois cas de rupture de digue.

Le risque est élevé à la sortie de l'agglomération grenobloise. Il s'atténue après Moirans, car le bâti est moins dense et l'espace essentiellement occupé pour l'agriculture.



Grenoble et son agglomération. En arrière plan, la confluence Drac - Isère



Institut des Risques Majeurs

se protéger

L'organisation de crise

En cas d'événement majeur, la gestion de crise est assurée par un grand nombre d'acteurs. Pour que chacun connaisse son rôle au moment venu, il faut s'y préparer à l'avance. Et ce, même quand on ne sait pas exactement à quel type de phénomène il va falloir faire face...

Que donnera la prochaine crue bicentennale ?

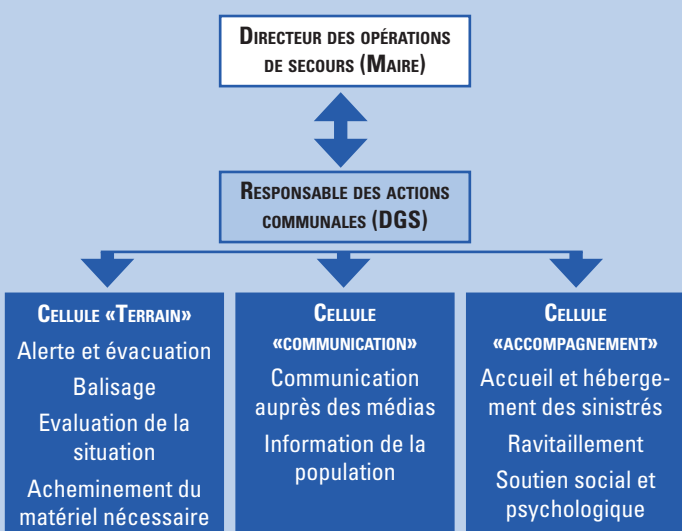
Depuis 1859, l'aménagement des cours d'eau et les conditions d'écoulement sur le bassin versant ont changé, et les enjeux se sont multipliés et diversifiés.

Difficile donc de s'avancer sur la manière dont se déroulera la prochaine crue bicentennale. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'on ne puisse pas s'y préparer.

Gestion de crise : qui fait quoi ?

La protection de la population repose sur :

- le secours aux personnes (protection, évacuation, soins médicaux...), assuré par les services spécialisés comme les sapeurs-pompiers ou le SAMU sous l'autorité du préfet
- la sauvegarde, qui consiste à assister les populations sinistrées (information, mise en sécurité, soutien, ravitaillement, relogement...) et dont la responsabilité revient au maire



Organigramme de crise type à l'échelle communale : le PCS désigne des responsables pour chaque mission

Un plan en cas d'inondation en Isère

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a élaboré un document interne d'aide à la décision pour optimiser la gestion de crise en cas d'inondation par l'Isère.

Si la situation l'exige, les sapeurs-pompiers déclenchent le plan : à chaque scénario d'inondation prédéfini sont associées des consignes opérationnelles adaptées à l'ampleur de la submersion et aux enjeux menacés.

A savoir : les bons réflexes en cas d'inondation



FERMEZ PORTES, FENÊTRES, AÉRATIONS



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ



RÉFUGIEZ-VOUS EN HAUTEUR



ÉCOUTEZ FRANCE BLEU POUR SUIVRE LA SITUATION



NE TÉLÉPHONEZ PAS



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

→ PRÉVOYEZ UNE RÉSERVE D'EAU POTABLE

→ METTEZ À L'ABRI VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

→ N'ÉVACUEZ QUE SUR ORDRE DES AUTORITÉS !



Les débits risquent d'être particulièrement élevés à la confluence entre l'Arc et l'Isère, en amont de laquelle les deux cours d'eau sont presque entièrement endigués

Comment me préparer à faire face à un événement majeur ?

Pour garantir votre propre sécurité, demandez à votre mairie le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) : il vous présentera des conseils de comportement adaptés aux situations d'urgence auxquelles vous pouvez être confronté.



Habitants de Fourneaux bloqués chez eux pendant la crue de l'Arc de 1957

En bref...

La planification

Les plans organisent les moyens de protection de la population pour toute situation d'urgence. Ils sont nombreux et complémentaires, par exemple :

- le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) organise les secours à l'échelle nationale, régionale ou départementale
- le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) définit les mesures de sauvegarde de la population d'une commune
- le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) présente les mesures pour garantir la sécurité des élèves d'un établissement scolaire en attendant l'arrivée des secours



Institut des Risques Majeurs